

École maternelle publique les Lonnières au Cellier (44)

Lettre ouverte au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique

Lundi 21 janvier 2019,

À Philippe Carrière,
DASEN de Loire Atlantique

Monsieur le DASEN,

Il aura fallu attendre 26 jours pour, qu'enfin, vous répondiez à notre demande d'audience, demande restée lettre morte depuis le 19 décembre 2018, malgré les 6 courriels envoyés à votre cabinet. Nous, collectif de parents d'élèves, nous sommes immédiatement mobilisés contre votre décision brutale et inexplicquée de remplacer l'enseignant remplaçant de nos enfants de moyenne et grande section de maternelle par un personnel contractuel « Ambition professeur » non diplômé de l'Éducation Nationale et non formé. Nous avons immédiatement sollicité une audience auprès de vous, mais il aura fallu attendre le blocage de l'école vendredi 11 janvier 2019 et la venue de la Députée Sarah El Haïri à l'école lundi 14 janvier 2019, pour que vous daigniez répondre à nos sollicitations. Votre mépris à notre égard est proprement scandaleux.

Jour de l'audience, jeudi 17 janvier 2019, quelle surprise quand nous constatons que vous ne nous ferez pas l'honneur de votre présence. Cette absence a été prise comme un nouvel affront.

C'est donc face à Biagio Abate, directeur académique adjoint, Bernard Le Gall, inspecteur académique adjoint et Emmanuel Rouette, secrétaire général, qu'une délégation de cinq parents a défendu la position du collectif de parents, déterminés à ce que l'Éducation Nationale réponde à ses obligations de continuité pédagogique et d'enseignement de qualité pour nos enfants. Plus d'une heure quinze minutes d'entretien, des explications administratives à notre problématique humaine, un ton cordial mais une volonté claire de ne pas chercher de consensus, voilà la parole portée par ces messieurs sous votre direction. Ces interlocuteurs de substitution ont reconnu « *nos inquiétudes légitimes* » mais n'ont pas su répondre à nos questions.

Comment la continuité pédagogique peut être assurée quand nos enfants voient défiler 3 enseignants depuis septembre ? Où est la stabilité nécessaire à ces jeunes enfants afin d'assurer leur sécurité affective indispensable aux apprentissages ?

Vous dites « *nous n'avons pas vue sur les besoins de remplacements à la rentrée* ».

Nous n'acceptons pas que nos enfants pâtissent de votre incapacité à organiser efficacement votre flotte d'enseignants.

Vous dites « *nous assurons la continuité pédagogique car il n'y a pas d'absence de professeur* ».

Nous n'acceptons pas la valse des enseignants pour nos enfants à qui vous ne permettez pas d'entrer dans les apprentissages dans un cadre stable et sécurisé.

Pourquoi l'Inspection d'Académie met-elle en poste un personnel contractuel « Ambition professeur » non formé et inexpérimenté alors que la moitié de l'effectif de la classe est en grande section, année décisive pour l'apprentissage des prérequis essentiels aux apprentissages fondamentaux ?

Vous dites « *nos professeurs ambitions sont formés, 18h de formation sont prévues pour répondre aux exigences de l'école publique* ».

Nous n'acceptons pas qu'en janvier un 3^{ème} enseignant, qui plus est non formé, soit affecté dans la classe de nos enfants alors qu'ils ont déjà vécu 2 changements d'enseignants depuis septembre, alors que le titulaire remplaçant avait pris toutes les dispositions pour garantir la continuité des

apprentissages jusqu'au terme de la période 4, son affectation ayant été prévue du 8 novembre au 5 mai 2019, période de congé maternité de l'enseignant titulaire.

Nous ne tolérons pas que vous gâchiez l'année scolaire de nos enfants. Nos enfants méritent mieux.

Une autre question reste sans réponse, Monsieur le DASEN : sur quel cadre légal vous appuyez-vous quand vous placez d'autorité un personnel contractuel non formé à plein temps face à nos enfants, là où vous annoncez en septembre 2018, que ces personnels contractuels « Ambition Professeur » seraient affectés à mi-temps en complément d'enseignants titulaires.

Sachez que nous ne sommes pas dupes, nous avons bien compris l'enjeu de ce remplacement : affecter vos personnels contractuels « Ambition professeur » à des remplacements longs, tel que celui prévu dans la classe de nos enfants, vous permet de les former davantage que si vous les affectiez à des remplacements courts. C'est la raison pour laquelle, vous réaffectez le remplaçant titulaire sur des remplacements courts, lui étant parfaitement formé et en mesure d'assurer au pied levé un remplacement qualitatif. En revanche, vous ne vous souciez pas de la dégradation de l'enseignement que vous faites subir à nos enfants.

Nous n'acceptons pas que nos enfants soient les cobayes de la dégradation de l'enseignement public.

Vous restez sur une position ferme afin de montrer l'exemple pour étendre votre dispositif « Ambition Professeur » sur le département. Mais l'information circule entre parents d'élèves et associations de parents d'élèves.

Nous refusons la valse des enseignants pour nos enfants, nous refusons un enseignant au rabais.

Nous sommes aussi stupéfaits d'avoir appris vendredi 11 janvier de la bouche du SNUipp-FSU44 que la directrice de l'école convoquée suite au mouvement des parents d'élèves fut « broyée » lors d'un entretien à charge durant lequel vous l'avez accusée de ne pas avoir rempli sa mission, ce qui selon le SNUipp-FSU44 est totalement faux.

Nous sommes révoltés par le traitement inhumain et injuste infligé à vos équipes.

Nous ne revendiquons rien, Monsieur le DASEN, nous attendons simplement le rétablissement de la situation par le retour de l'enseignant titulaire remplaçant affecté initialement du 8 novembre 2018 au 5 mai 2019 dans la classe de nos enfants.

Nous ne revendiquons rien et nous ne sommes pas responsables, Monsieur le DASEN, d'une situation que vous avez imposée brutalement et pour laquelle vous ne montrez aucune volonté d'apaisement.

Aujourd'hui lundi 21 janvier, la mobilisation continue.

Le collectif de parents mobilisés de l'école publique les Lonnières au Cellier

Copie à Monsieur le Maire du Cellier

Copie à Madame la Députée de la circonscription

Copie à Monsieur le Recteur d'Académie de Nantes

Copie à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

Copie à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Copie à Monsieur le Président de la République

Copie à SNUipp-FSU44

Copie à Snudi FO 44